Date d'affichage: 29 juillet 2024

DELIBERATION N° DE_260724_5

DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	08
Représentés	01
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

26 juillet 2024 Séance du

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents: M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLEIX, Pouvoirs: M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à M. Jean-Marie

BERTRAND

Absente: Mme Michèle TIXIER GALLAND,

Date de convocation : 22 juillet 2024

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Amendes de police

Vu l'article R.2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Départemental établit chaque année la liste des bénéficiaires des amendes de police selon l'urgence et le coût des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire propose d'affecter les amendes de police à répartir en 2024 sur le projet de déviation du village de Chez Bardy qui peuvent entrer dans le champ d'application « Etude et mise en œuvre de plans de circulation »

Le montant des travaux est estimé à 52 067.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet,
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Objet des dépenses	Dépenses HT	Objet des recettes	Recettes
Déviation de Chez Bardy - étude	52 067.50 €	Amendes de police (25%)	13 017.00 €
		DETR (40%)	20 827.00 €
		Autofinancement (35%)	18 223.50 €
Total	52 067.50 €		52 067.50 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire,

Le Maire, Alain BUJADOUX Le secrétaire Jean-Marie BERTRAND